

2019.04.04-10

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 50

· suppléés : 2

Membres représentés : 6

Votants : 56

Date de la convocation :
28 mars 2019

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 04 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 28 MARS 2019, s'est réuni à JUMEL sous la présidence de Monsieur Alain SURHOMME, 1^{er} Vice-Président.

● Etaients présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, MARCEL, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de Mme MARSEILLE, M. AUBRY de M.FRANCELLE, Mme BLIN de M. DURAND, Mme WU de M. DUTILLEUX, M.LAMOTTE de M. BERTRAND Jacques, M. MOURIER de M. LEROY

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATAGNANT

Messieurs FRANCELLE, DURAND, DOUCHET, DUTILLEUX, BERTRAND Jacques, BOULANGER, LEROY

● Absents non excusés :

Mesdames FLAMANT, BLONDEL

Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

Objet : CRECHE COQUILLE DE NOYE - CONVENTION DOCTEUR DE THEZY

Rapport de Madame HALL Marie Gabrielle, Vice-Présidente Education Culture Loisirs Petite enfance,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Noye en date du 2 Mars 2010, relative à la convention relative aux interventions du Docteur de THEZY, en tant que médecin vacataire auprès de la crèche Coquille de Noye,

Considérant que la convention arrive à son terme le 31 mars 2019,

Dans le cadre de la continuité et la qualité du service,

Il y a lieu de proposer une nouvelle convention permettant la poursuite de
THEZY Brigitte, Médecin généraliste, Retraitée, 1, Rue de l'Eglise 80680 S
de la crèche Coquille de Noye.

Ci-joint, la convention portant sur 4 heures d'intervention mensuelles au forfait de 50 € par heure,
pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 55, Abstention : 1), le Conseil communautaire :

- Entérine les termes de la convention avec le Docteur de THEZY, telle qu'elle figure en annexe,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Education Culture Loisirs Petite Enfance à signer la convention et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 04 AVRIL 2019

A JUMEL

Le 1^{er} Vice- Président,

Par délégation du Président

Pierre BOULANGER

Alain SURHOMME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...5/4/2019.....

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

